



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES

COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS

P.O.Box 160, 26, CHEMIN DE JOINVILLE, CH-1216 COINTRIN / GENEVA SWITZERLAND
TEL. (4122) 788 47 47 - CABLE ADDRESS: INTERJURISTS, GENEVA
TELEX: 418 531 ICJ CH -- TELEFAX: (4122) 788 48 80

SOUTIEN DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES AU PROCESSUS DE DEMOCRATISATION A MADAGASCAR

OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DEMOCRATIE
A MADAGASCAR

RAPPORT
DE LA MISSION D'EXPERTS DE LA
COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES
A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES A MADAGASCAR

(16 juin 1993)



INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES

COMISIÓN INTERNACIONAL DE JURISTAS

P.O. BOX 160, 26, CHEMIN DE JOINVILLE, CH-1216 COINTRIN / GENEVA, SWITZERLAND
TEL. (41 22) 788 47 47 — CABLE ADDRESS: INTERJURISTS, GENEVA
TELEX: 418 531 ICJ CH — TELEFAX: (41 22) 788 48 80

RAPPORT DE LA MISSION D'EXPERTS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES A MADAGASCAR (16 juin 1993)

A la demande de la Commission des Communautés Européennes, une mission de la Commission internationale de juristes (CIJ) s'est rendue à Madagascar pour y superviser les opérations liées au processus des élections législatives et assurer l'acheminement du matériel électoral dans des zones enclavées.

La mission était composée de Maître Jean-Gaston Moore, Avocat au Barreau de Paris, Président de Libre Justice - Section française de la CIJ, Directeur de la Gazette du Palais et de Monsieur Malamine Kourouma, enseignant en droit à la Faculté des Sciences juridiques et économiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Dirigée par Maître Moore, la mission a séjourné à Madagascar du 12 au 20 juin 1993.

I. ACHEMINEMENT DES DOCUMENTS ELECTORAUX

En dépit de la décision tardive d'envoyer les deux experts de la CIJ sur les lieux, le Secrétaire général a pu finaliser le contrat avec la Société TAM - Travaux Aériens de Madagascar, chargée d'assurer le transport des bulletins de vote nécessaires à la tenue des élections législatives du 16 juin 1993 dans onze Fivondronana enclavés.

Les Fivondronana concernés sont répartis sur trois secteurs :

- Ouest : Berevo / Ranobe
Antsaidoha - Bebao
- Est : Nosy varika
Marolambo
Antanambao Manampotsy
Anosibe An'ala
- Sud : Mandronarivo (Centre Sud)
Manantenina
Amparihy Est
Ikongo (Fort-Carnot)
Iakora.

Le transport a été effectué à partir de quatre bases opérationnelles.

- Antananarivo : pour la desserte de Anosibe An'ala
- Moramanga : pour la desserte des villes du secteur Est
- Ihosy : pour la desserte des villes du secteur Sud
- Tsiroanomandidy : pour la desserte du secteur Ouest.

Les documents ont été réceptionnés à Antananarivo et acheminés vers les bases opérationnelles sous escorte armée de la Police Nationale. Au niveau de chaque base opérationnelle, une équipe de TAM a été mise en place, disposant d'un véhicule de liaison. Ces équipes ont assuré la gestion des opérations locales, notamment l'organisation des gardiennages, la préparation des chargements par destination et la coordination des opérations.

Les déplacements ont été simultanément couverts par

- Un agent du Ministère de l'Intérieur chargé de s'assurer de la remise des envois contre décharge entre les mains des autorités désignées

- Un agent de TAM.

Pour des raisons de communication, très peu d'autorités à la réception avaient été préalablement informées. Fort heureusement, la possibilité pour l'hélicoptère de pouvoir se poser à même le village a permis de pallier ce problème.

L'hélicoptère est celui utilisé lors des précédentes opérations. Aussi, le même équipage a pu être programmé ce qui a permis d'effectuer les transports dans de bonnes conditions.

Le transport des documents électoraux a débuté le 5 juin 1993. Les caisses utilisées étaient de bonne qualité.

Le marquage toutefois n'était pas très efficace ce qui, conjugué avec un stockage approximatif a occasionné beaucoup de perte de temps à l'écorage en recherches et pointages contradictoires.

Dans les bases opérationnelles, les caisses ont été remises au Président de la Délégation Spéciale, et stockées à la gendarmerie (Ihosy et Tsiroanomandidy) ou directement à la gendarmerie (Moramanga).

Toutefois, il sied de relever que les informations relatives aux poids par destination fournies par le Ministère de l'Intérieur et l'Imprimerie Nationale étaient peu fiables et variaient constamment d'une heure à l'autre. Sur Nosy Varika, le programme a dû être modifié suite à un apport supplémentaire de 300 Kgs constaté au chargement à Moramanga.

En dehors des vols au départ de Moramanga, la mission a bénéficié d'un beau temps exceptionnel, ce qui a permis d'exécuter le travail dans de bonnes conditions et même avec de l'avance sur le programme établi.

Aucun fait particulier n'a été enregistré en cours de mission.

Un total de 216 colis totalisant 4325 Kgs a été acheminé sur les fivondronana enclavés après des navettes sur près de 5000 Km.

Le travail a été terminé le 10 juin 1993 dans le temps imparti par le Ministère de l'Intérieur.

Malgré un démarrage plutôt tardif, les divers services concernés ont réagi avec beaucoup d'efficacité et se sont bien repris, mûris par les expériences précédentes.

Toutes les personnes impliquées dans cette opération ont toutes témoigné de leur sens civique envers la chose nationale.

II. OBSERVATIONS SUR LE DEROULEMENT DU SCRUTIN

Jouissant d'une bonne connaissance du terrain, des lois électorales malgaches et d'un soutien appréciable du Délégué de la CCE à Madagascar, les deux experts de la CIJ ont pu mener à bien leur mission de supervision. Il serait prétentieux de parler d'observation des élections par une équipe de deux experts, surtout en ayant à l'esprit les missions précédentes relatives au Référendum constitutionnel et aux deux tours des élections présidentielles.

Le jour du scrutin des législatives, les deux experts de la CIJ, accompagnés du Délégué de la CCE, de l'Ambassadeur d'Italie à Madagascar et d'un Conseiller de l'Ambassade de France se sont dirigés vers la Faritany de Marolambo à bord de l'hélicoptère.

Malheureusement, les conditions météorologiques n'ont pas permis un atterrissage. Aussi, ont-ils décidé de visiter d'autres localités. C'est ainsi qu'ils ont visité ensemble et séparément une trentaine de bureaux de vote. Les deux experts ont également rendu plusieurs visites à la Coupole, d'où ils ont suivi l'évolution du recensement des votes.

Préalablement au scrutin, ils ont eu des contacts avec responsables du Conseil National Electoral, de la Haute Cour Constitutionnelle et d'organisations locales telles le CNOE et Justice et Paix, sans oublier l'équipe internationale de l'African American Institute. Ces contacts leur ont permis de se faire une idée du climat, dans l'ensemble serein, qui a marqué la préparation des élections.

S'ils n'ont pas pu assister à l'ouverture des bureaux de vote, les experts ont néanmoins assisté à la fermeture de bureaux de vote, au dépouillement et à l'enregistrement des résultats au niveau de Antananarivo-Ville.

Ils ont constaté avec satisfaction qu'aussi bien l'organisation des bureaux de vote que les opérations électorales se sont déroulées dans une ambiance civique exemplaire et dans le respect des lois et règlements.

Ils ont notamment relevé que les listes électorales mises sur ordinateur, ont énormément facilité la tâche des responsables des bureaux de vote, et contribué à assurer la sincérité et la régularité du scrutin. En outre, l'encre indélébile a été globalement utilisée de manière convenable. A quelques exceptions près, les bulletins de vote étaient disponibles en quantité suffisante.

Les experts de la CIJ n'ont pas relevé une présence militaire ou des activités partisans aux alentours ou dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Au moment de leur départ de Madagascar, le 20 juin 1993, les résultats du vote continuaient à parvenir à la Coupole.

III. CONCLUSION

Les élections législatives du 16 juin 1993 sont l'aboutissement et la conclusion du processus démocratique d'élections libres dont le référendum constitutionnel du 19 août 1992 a été le point de départ.

Il reste à espérer que le peuple malgache, qui dispose désormais d'institutions politiques et d'élus librement choisis, après avoir retrouvé sa liberté politique, retrouve également son essor économique.

L'ambition statutaire de la CIJ et son implication électorale immédiate l'exposent à suivre la consolidation progressive des institutions démocratiques mises en place. C'est cela le suivi post-électoral de l'institutionnalisation du pouvoir.

La CIJ recommande à la CCE de continuer à mettre en oeuvre un tel suivi à Madagascar. Pour sa part, elle a déjà entamé la réflexion qui s'oriente vers l'identification des besoins et l'assistance à apporter à la société civile, l'Etat, les médias, le pouvoir judiciaire et les carrières judiciaires. En l'espèce, elle envisage le suivi post-électoral à travers la création d'une organisation affiliée, le parrainage de candidatures à des rencontres internationales de formation et d'information au sujet des droits de l'homme et des peuples, l'indépendance des magistrats et des avocats, la formation continue de journalistes. Le développement du pouvoir institutionnalisé et le perfectionnement des acteurs des sociétés civiles constituent, à loisir, les thèmes des matières destinées à être suivies (sans compter l'expérimentation locale de projets-pilotes des services juridiques en milieu rural).
